

La dignité humaine et les droits de l'homme du point de vue de l'orthodoxie chrétienne

Antoine Arjakovsky,
Directeur de recherches au Collège des Bernardins (Paris)
et membre de l'Eglise Orthodoxe (Patriarcat œcuménique)
arjakovsky@gmail.com

Excellences, Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de pouvoir participer à cette consultation « Churches Together for Human Rights » à Helsinki et je remercie chaleureusement les organisateurs pour leur invitation et tout particulièrement le père Heikki Huttunen. Il m'a été demandé de parler de la dignité humaine et des droits de l'homme du point de vue de l'orthodoxie chrétienne. Ce sujet a été déjà amplement traité dans l'enceinte de la Conférence des Eglises chrétiennes et également dans le dialogue existant entre l'Eglise évangélique de Finlande et l'Eglise orthodoxe russe. Aussi compte tenu des 20 minutes qui me sont imparties je vous propose de résumer brièvement dans un premier temps la position de l'Eglise Orthodoxe sur cette question avant de répondre aux deux grandes objections qui lui ont été faites.

Pour la doctrine chrétienne orthodoxe les hommes et les femmes disposent de droits car ils ont été créés à l'image et à la ressemblance du Dieu trinitaire. Ces droits sont inaliénables parce que la personne humaine est un microcosme et un microthéos. Pour saint Athanase en effet « Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu ». La dignité de l'homme, l'humanité de l'homme, lui vient de son origine trinitaire créée et increée. Et rien pas même le péché n'est

en mesure de contredire cette réalité. Ce fut la grande leçon du XXe siècle. Les totalitarismes ont échoué en raison précisément de cette puissance indestructible du regard humain (Lévinas), de la foi en Dieu comme sauveur (Soljénitsine), de cette capacité singulière dans toute la création qu'a l'homme de s'émerveiller (Vergely). Ainsi la personne humaine ne peut jamais devenir un moyen, elle est une fin en soi inscrite dans la grande circulation de gloire entre Dieu et les hommes. Saint Irénée de Lyon l'a dit avec puissance : « la gloire de Dieu c'est l'homme vivant ».

La doctrine sociale de l'Eglise russe publiée en 2000¹ et son document de 2008 intitulé « Déclaration sur les droits et la dignité de l'homme » ajoutent une interprétation très éclairante à cette doctrine patristique. Le père Serge Hovoroun a bien montré que le Nouveau Testament opère une distinction entre ces deux libertés qui se trouvent inscrites dans les notions d' « image » et de « ressemblance ». *Antexousion* désigne la liberté comme pouvoir d'auto-détermination (1 Cor. 7, 37 : « Mais celui qui a pris dans son cœur une ferme résolution, hors de toute contrainte et qui *en pleine possession de sa volonté*, a pris en son for intérieur la décision de respecter sa fiancée, celui-là fera bien »). C'est la liberté nécessairement incréée puisqu'elle vient du prototype divin. *Eleutheria* en revanche est une liberté créée permettant à l'homme de tendre vers l'archétype divin. Elle signifie la liberté par rapport au mal, comme capacité à s'accomplir en Dieu, comme pouvoir de vaincre sa nature déchue en coopération avec Dieu. (« Mais la Jérusalem d'en haut est *libre* et c'est elle notre mère » : Galates, 4 ; 22-26 ; cf aussi Jn 8, 36 : « Si c'est le Fils qui vous affranchit, vous serez réellement des hommes libres ») Le père Vsévolode Tchaplina a bien rappelé qu'on ne peut dissocier de façon radicale la première

¹ *Les bases de la conception sociale de l'Eglise orthodoxe russe*, www.mospat.ru. Une traduction française a été publiée par H. Destivelle aux éditions du Cerf en 2007.

liberté de la seconde.² D'une certaine façon je pourrais ajouter que tout le drame de la modernité c'est d'avoir été incapable de penser les deux libertés ensemble. L'idéologie libérale voire libertaire ne concentre son système juridique que sur la liberté de conscience. Tandis que les idéologies socialiste et fasciste n'ont reconnu que la liberté de service. Et la déclaration des droits de l'homme de l'ONU en 1948 ne put être qu'un compromis boiteux entre ces deux doctrines séculières du libéralisme et du socialisme qui rejetaient l'une comme l'autre la grande idée patristique de la personne créée à l'image et à la ressemblance de Dieu. Les Pères de l'Eglise quant à eux concevaient à la fois la liberté de l'homme comme la réalité inaliénable de la conscience et comme le fondement de la participation de l'humanité au royaume de Dieu sur la terre. Vladan Perisic a montré avec autorité que cette vision symbolique, antinomique et eschatologique de la liberté a déterminé la doctrine sociale des Pères de l'Eglise sur des questions telles que la propriété, la justice ou la guerre.³

Comme on le sait cette vision chrétienne orthodoxe du lien entre dignité humaine et droits de l'homme a été critiquée de façon vigoureuse. La principale critique est venue du monde sécularisé ou agnostique. Mais il existe également une critique interne au monde chrétien. Commençons par présenter et par répondre (toujours de façon orthodoxe je l'espère) à la première. Le grand reproche qui a été fait par les révolutionnaires français au christianisme fut son incapacité de présenter, en conformité avec ses Ecritures, le Dieu créateur comme un Dieu bon, miséricordieux et universel. Il faut relire certaines pages de Voltaire et de Rousseau, et plus tard de Marx et de Nietzsche pour prendre la mesure de la grande coupure qui a séparé les clercs et les intellectuels à l'âge

² V. Tchaplín: "The Theological Vision of Human Rights: Political Traditions and Realities", CEC, 2011.

³ Vladan Perisic, "Interpretation of Human Rights in the light of the Church Fathers", CEC, 2013.

moderne. Aujourd'hui nombre d'intellectuels reconnaissent que « liberté, égalité et fraternité » ne peuvent tenir ensemble que dans la reconnaissance d'un Père commun. Sinon on tombe dans l'égalitarisme qui nie des données naturelles élémentaires telles que la différenciation sexuelle comme fondement de la parentalité comme c'est le cas aujourd'hui dans le monde occidental. De même les chrétiens ont fait leur *mea culpa*. Dans l'Eglise Orthodoxe en particulier un puissant renouveau intellectuel s'est produit au XXe siècle grâce à de grandes figures comme Nicolas Berdiaev, Serge Boulgakov, Nicolas Afanassiev, mais aussi Olivier Clément, Jean Zizioulas et bien d'autres encore. Pour résumer en quelques mots ce renouveau on pourrait dire ceci. Dieu a bel et bien créé le monde juste et bon. Mais Dieu a invité l'homme à participer à sa création. Il lui a demandé de faire passer le monde de son 7^e jour à son 8^e jour, à son accomplissement. Par ailleurs comme le dit la lettre de Jacques, Dieu ne peut pas penser le mal.⁴ Le mal est la résultante du retard entre la création de Dieu et la réponse humaine, il est la distance entre la liberté incréée et la liberté créée. Dieu n'impose pas le lourd fardeau de la liberté créée, c'est-à-dire de la responsabilité. Il interroge sa création. Dans l'Apocalypse le Christ apparaît comme l'agneau immolé (Ap. 5, 6), comme le symbole même du sans défense qui frappe à la porte du cœur humain pour lui montrer la voie du royaume (Ap, 3, 20). Et au chapitre 5 de l'Apocalypse, qui est une sorte de proto-histoire de l'humanité, on comprend bien que Dieu interroge ses créatures avant de leur confier une mission. A la question de l'ange puissant : « Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en briser les sceaux ? », seul le Lion de la tribu de Juda, le Rejeton de David, c'est-à-dire l'Agneau égorgé, est jugé digne d'accomplir cette mission par Celui qui siège sur le trône c'est-à-dire par le Créateur. Comme prix de sa participation à l'œuvre divine cette divino-humanité égorgée et victorieuse recevra la récompense suprême. Elle deviendra « une royauté de prêtres régnant sur la terre ».

⁴ « Dieu en effet n'éprouve pas le mal, il n'éprouve non plus personne ». (Jc 1, 13)

La théologie mystique orthodoxe est donc enfin parvenue à dépasser une vision de la théodicée qui comprend la relation entre Dieu et les hommes sur le mode du contrat voire du rachat. La relation entre Dieu et les hommes présentée dans les derniers chapitres de l'Apocalypse est une relation d'amour dont le symbole le plus éclatant est la rencontre entre la Jérusalem céleste et la Jérusalem terrestre. Cette vision ne peut être taxée de partielle ou de relative. Elle est proprement universelle. Ceci est de mieux en mieux compris par les philosophes contemporains tels que Jean-Luc Marion et John Milbank. D'abord la foi est une forme de certitude qui doit être réhabilitée par les penseurs modernes. Elle fait même partie intégrante de la démarche rationnelle. On trouve beaucoup de beaux discours sur ce sujet de la part de Benoît XVI et de Rowan Williams. Ensuite comme vous le savez de plus en plus d'astrophysiciens comme Trinh Xuan Thuan s'accordent sur le fait que la création, loin d'être le résultat du hasard, ne peut être que le fruit d'une intelligence personnelle. Enfin le dialogue inter-religieux contemporain entre l'hémisphère monothéiste et l'hémisphère cosmothéiste permet de mettre à jour une profonde unité entre le Christ et le Tao. Comme l'écrit Henri le Saux qui prit le nom de Abishiktananda : « La transcendance de Dieu est la source même de son immanence, transcendance et immanence n'étant pour finir que deux mots d'homme pour essayer de signifier à la fois l'au-delà et l'au-delà du mystère suprême, le rûpa et l'arûpa tout ensemble de l'être ».⁵

Dans cette perspective post-moderne de réconciliation entre la foi et la raison et entre les grandes religions du monde on comprend mieux que l'homme dispose de droits non pas parce qu'une autorité publique serait en mesure de les lui garantir, mais parce que le sujet de ces droits est le fondement de toute vie en société. Cela signifie en particulier que les sociétés sécularisées doivent impérativement évoluer dans leur vision conceptualiste d'un savoir objectif qui doit être enseigné de façon soi disant « neutre et distancé » dans toutes les écoles

⁵ Harry Oldmeadow, Henri Le Saux, christianisme et spiritualité indienne », Paris, Algora, 2010, p. 207.

des pays dits civilisés. Cette vision aboutit aujourd'hui à une crise sans précédent des démocraties occidentales tant sur le plan économique et social que sur celui de la culture générale et des réserves d'espérance des jeunes générations. Une interprétation juste des droits de l'homme se doit aujourd'hui de donner place à un enseignement de la culture éthique et religieuse dans les écoles à la fois respectueux des consciences et respectueux des traditions religieuses et convictionnelles. C'est précisément ce que nous comptons initier en France sur la base du Collège des Bernardins avec le soutien du Conseil de l'Europe et de l'ensemble des responsables de culte. Par ailleurs en Europe Occidentale, certaines législations, conscientes que la démocratie s'appuie d'abord sur des personnes et non sur un système procédural, commencent à prendre en considération la religion majoritaire de leurs citoyens. En 1995 la Cour Constitutionnelle allemande a rédigé la note suivante au sujet de son acceptation du caractère licite des crucifix dans les salles de classe : « Aucun Etat même s'il garantit universellement la liberté de religion et se doit de respecter la neutralité religieuse et idéologique, n'est en mesure de se désintéresser totalement des valeurs culturelles et historiques dont dépendent la cohésion sociale et la réalisation d'objectifs publics. ».

Passons désormais à la deuxième grande critique, interne au christianisme cette fois, qui a été faite à la vision orthodoxe des droits de l'homme ou plutôt à une certaine interprétation de celle-ci au sein de l'Eglise russe. En écoutant certains propos du père Vsévolode Tchaplina de nombreux chrétiens se sont indignés que la vision évangélique de la dignité humaine ait été utilisée pour justifier la censure de certaines expositions, la justification de la guerre en Tchétchénie, la condamnation en bloc des législations occidentales sur la fin de vie, et plus largement la légitimation de la symphonie entre l'Eglise orthodoxe et l'Etat

russe. C'est là encore je crois une réaction qui a sa part de vérité. En effet même si le père Tchaplina a raison d'insister sur la nature « déchuée » de ce monde, il n'y a aucune raison d'en tirer comme conclusion universelle que tout homme doit limiter sa liberté au bénéfice de l'institution ecclésiale. D'abord parce que nous savons bien, grâce notamment à Jean Meyendorff et Georges Florovsky, que l'Eglise en tant qu'institution peut également être pécheresse. Ensuite parce que le document de l'Eglise russe insiste lui-même sur le fait que l'homme doit être capable de résister à tout ordre qu'il juge contraire à l'établissement du royaume de Dieu sur la terre. Le vrai critère donc ce n'est ni la nation, ni l'Etat ni même l'Eglise au sens institutionnel, le vrai critère de la connaissance et de la pratique juste et bien c'est la personne elle-même comme être en communion avec Dieu et avec les hommes. Pour Berdiaev : « La personne est un univers sous une forme individuelle et qui ne se répète jamais. Elle réunit en elle l'universel et l'infini d'une part, le particulier et l'individuel de l'autre. (...) La conception qui voit dans la personne humaine un microcosme s'oppose à la conception organique et hiérarchique qui transforme l'homme en une partie subordonnée à un Tout général, universel »⁶. En réalité la solution de l'antinomie entre les deux libertés n'est pas monolithique. Elle est nécessairement sapientielle, personnaliste et contextuelle.

Cela signifie pour commencer que pour le personnalisme chrétien même les monuments historiques et culturels, même les symboles nationaux doivent être soumis au primat de la personne humaine. En France par exemple toute l'école historiographique des *Lieux de mémoire* est parvenue à plonger dans l'oubli les grandes batailles et les grands monuments qui faisaient autrefois la fierté des français et qui sont compris aujourd'hui, après la deuxième guerre mondiale, comme des jalons de la mort. Il faut se souvenir ici que l'Eglise Orthodoxe primitive n'a jamais à proprement parler légitimé la guerre ou la peine de mort.

⁶ Nicolas Berdiaev, *De l'esclavage et de la liberté de l'homme*, Paris, DDB., p. 30.

Celles-ci sont toujours restées des péchés pour l'Eglise, c'est-à-dire des marques d'éloignement entre Dieu et les hommes. Les premiers conciles de l'Eglise ont insisté sur le fait que les prêtres ne pouvaient y prendre part même lorsqu'il s'agissait de guerres défensives. Ceci est aujourd'hui rappelé avec puissance par le patriarche Bartholomée de Constantinople lorsqu'il dit avec les autres leaders religieux de la planète qu'aucune guerre au nom de Dieu ne peut être légitime.

Le personnalisme permet d'aborder également de façon nouvelle la question hautement complexe de la fin de vie et du conflit qui existe entre le droit à mourir et le droit de vivre. A sa lumière certaines démocraties trouvent aujourd'hui des solutions juridiques créatrices à l'impasse d'une interprétation parfois trop théorique de la vision chrétienne des droits de l'homme. Ainsi la loi Léonetti, votée en France le 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie, complétée par les décrets du 6 février 2006 a recherché une solution éthique à l'encadrement juridique de la relation médicale entre le médecin et le malade en fin de vie. Elle a fait l'objet d'un vaste débat dans la société française et a reçu le soutien tant des Eglises que d'une majorité de députés à l'Assemblée nationale. Cette loi apporte trois dispositions essentielles à la relation de soins et favorise l'expression de la volonté, ainsi que la discussion en collégialité : L'interdiction de toute obstination déraisonnable ; le renforcement des droits des patients, et la mise en place d'un processus décisionnel en cas de patient inconscient ou arrêt des traitements reposant sur deux mots clés : Collégialité et transparence de la décision. Il me paraît essentiel que la majorité des familles de pensée regroupées au sein d'un Comité National d'Ethique ait admis le fait que « le principe de la dignité du patient » s'oppose à une prolongation de la vie dans des conditions inhumaines et des souffrances. Il faut ajouter à cela que le système hospitalier français bénéficie de plus en plus d'unités de soins palliatifs qui permettent de prendre en charge les patients dont les médecins considèrent

qu'ils ne sont plus curables. Par ailleurs l'approche personnaliste est marquée par la mise en place d'une collégialité de la décision :

« Il est important de respecter le principe de collégialité de la décision et de transparence de la décision. (...) L'apport même de la loi d'avril 2005 est de garantir la collégialité de la décision pour éviter que des décisions soient prises unilatéralement et surtout de faire peser le poids de la décision sur un professionnel, le malade ou la famille. En fixant le principe de collégialité, une discussion, des échanges ont lieu entre les professionnels en charge du patient, le patient et sa famille. Cette pratique évite les « non dits » et permet de créer un lien, des échanges. »⁷

J'aimerais donner un dernier exemple permettant de comprendre que la solution de l'antinomie entre les deux libertés est toujours personnaliste, sapientielle et contextuelle. Pour l'évangéliste Jim Wallis les fondements moraux doivent être à la base des politiques nationales en matière sociale (il cite entre autres Desmond Tutu, Lech Walesa, Oscar Romero mais nous pourrions ajouter saint Jean Chrysostome ou sainte Marie Skobtsova de Paris). Cette vision personnaliste et pragmatique le conduit à l'approche suivante en matière de droit à l'avortement: « Au lieu d'imposer une ligne politique rigide entre les pro-choix et les pro-vie, pourquoi ne pas travailler ensemble sur les grossesses des adolescentes, la réforme du droit d'adoption, et l'offre de réelles alternatives aux femmes acculées dans des impasses »⁸ Pour lui les « pro-life » vivent comme si le monde n'était pas déchu, et ne veulent pas reconnaître qu'ils vivent dans une société non régie pas le droit divin. Inversement les « pro-choice »

⁷ Nathalie Lelièvre, « Droits des patients en fin de vie, faisons le point », texte disponible sur www.infirmiers.com

⁸ Jim Wallis, *God's Politics: Why the Right Gets It Wrong and the Left Doesn't Get It* HarperOne (2005), p. 79., "Instead of imposing rigid pro-choice and pro-life political litmus tests, why not work together on teen pregnancy, adoption reform, and real alternatives for women backed into dangerous and lonely corners ?", op. cit., p. 79.

semblent ne pas réaliser que la législation américaine autorise le plus haut taux mondial d'avortement, et ne considèrent pas que leur responsabilité est engagée dans le fait que 4000 enfants non nés sont tués chaque jour de façon légale aux USA. C'est pourquoi Jim Wallis suggère de redonner un sens spirituel à la laïcité. Il écrit : « Nous pouvons témoigner de notre engagement pour une démocratie pluraliste et soutenir la juste séparation de l'Eglise et de l'Etat sans pour autant accepter qu'on retire les valeurs spirituelles de notre vie politique»⁹.

J'ai probablement été trop long et je vous prie de m'en excuser. Il est difficile sur de tels sujets d'être clair et concis. Permettez-moi simplement de conclure sur cette phrase de Berdiaev qui date de 1938 et qui résume selon moi la tâche immense qui nous incombe de préparer une nouvelle compréhension des droits et devoirs de la personne humaine: « A la base de la conception sociale du personnalisme, ce n'est pas l'idée d'égalité, ni celle de justice, mais l'idée de la dignité de toute personne humaine qui doit recevoir la possibilité de se réaliser »¹⁰.

⁹ Ibid, "We can demonstrate our commitment to pluralistic democracy and support the rightful separation of church and state without segregating moral and spiritual values from our political life.", p.7.

¹⁰ Berdiaev, op. cit., p. 7.